

3 D
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 25 rue du Parc des Sports
56170 QUIBERON
412 399 354 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 décembre, à 10 heures 30,

Monsieur David DENOEL DE PLANCHARD DE CUSSAC, demeurant [REDACTED],

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la Société 3 D,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 25 rue du Parc des Sports, 56170 QUIBERON au 10 boulevard Plein Ouest 56170 QUIBERON à compter du 01 janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 10 boulevard Plein Ouest 56170 QUIBERON. »

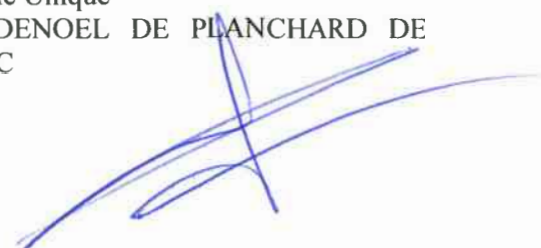
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
David DENOEL DE PLANCHARD DE
CUSSAC



DD